

# COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le 29 janvier, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

**Date convocation** : 21 janvier 2026

**Secrétaire de séance** : Fabienne AGNOUX.

**PRESENTS** : Mesdames, Fabienne AGNOUX, Stéphanie MAGNE, Marie Claude AVELINO, Sandrine LETOQUIN, Brigitte LAURENSOU, Audrey PAREL, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Francis GUILLOT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET.

**ABSENTS EXCUSES** : Jean-Claude TALBERT, Laurent GOURDOUX, Georges CARAMINOT, Jeanne-Marie AMOREIRA

**PROCURATION(S)** : Jeanne-Marie AMOREIRA donne procuration à Gérard BRETTE

Attesté de réception - Ministère de l'Intérieur  
019-211917604-20260129-DEL\_2026\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2026

### Délibération n° 2026-02

#### **Portant sur renouvellement du matériel informatique de l'école Réalisation de l'opération et Plan de Financement**

Monsieur Gérard Brette, maire, explique au conseil qu'il est nécessaire de remplacer une partie du matériel informatique de l'école qui ne fonctionne plus :

- les ordinateurs portables reliés aux TBI dans deux classes.
- l'unité centrale de l'ordinateur fixe de l'école.

Il présente aux élus le devis descriptif et estimatif de la société CYBER POINT INFORMATIQUE RESEAUX-SECURITE pour un montant de **2 788.79€ HT** afin d'adopter le plan de financement pour l'achat de ce matériel informatique et de procéder aux demandes de subventions.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Adopte** le plan de financement de l'opération comme suit :

**Subvention DETR au titre : programme écoles numériques 2026**

2 788€ HT Taux 50 % du HT soit **1 394€**

**Sollicite** de l'État une subvention au titre de la DETR 2026 pour un montant de 1 394€

**Donne délégation** au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution, de l'opération

**Membres : 14**

**Présents : 10**

**Représenté(s) : 1**

**Nombre de votants : 11**

**Exprimés : 11**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Le Maire, Gérard BRETTE

La secrétaire de séance, Fabienne AGNOUX



-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat devant le tribunal administratif de Limoges - 2 Cours Bugeaud CS 40410- 87000 LIMOGES CEDEX ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).